



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 05 octobre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Production laitière : la campagne d' « achat » de quotas est ouverte dans le bassin Auvergne-Limousin**

Le préfet de la région Auvergne, coordonnateur du bassin laitier Auvergne-Limousin, a lancé la procédure de demandes d'attribution de quotas laitiers supplémentaires à titre gratuit dès le début de l'été, processus qui a été clôturé le 31 août dernier. Dans la droite ligne des orientations définies par la conférence de bassin, les producteurs laitiers ont d'ores et déjà fait preuve d'une pleine implication dans la vie de la filière : sur les quelques 6 000 producteurs laitiers du bassin, près de 40% ont déposé une demande d'attribution de quotas supplémentaires gratuits auprès des 6 directions départementales des territoires pour un total de 84 Millions de litres de lait face à un volume disponible d'environ 27 millions de litres de lait. La demande est donc trois fois plus importante que l'offre.

Pour mémoire, les orientations retenues sur le bassin ont comme objectifs d'optimiser la production laitière en garantissant une réalisation effective des volumes attachés au bassin, d'encourager les capacités de productions laitières, de pérenniser la filière lait dans le Massif Central et de poursuivre l'adaptation des exploitations avant la fin des quotas qui interviendra en 2015.

La conférence de bassin, qui se réunira fin octobre, aura à statuer sur les demandes en cours d'instruction, afin d'attribuer les litrages disponibles aux producteurs satisfaisant les critères qu'elle aura retenus. Dès que les décisions auront été prises, les producteurs seront informés directement de l'attribution de références laitières supplémentaires à titre gratuit.

Par ailleurs, le préfet de région rappelle que la dynamique du bassin passe également par une mobilisation forte des producteurs dans l'acte d' « achat » de quotas. Aussi, nous informons les producteurs souhaitant déposer une demande d'achat de quotas, que les imprimés de demande sont disponibles sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) (rubrique agriculture – gestion de l'exploitation).. Les formulaires de demande doivent être déposés jusqu'au 30 octobre 2012 à la DDT de l'Allier.

Contact : DDT Allier – Services d'économie agricole et développement rural  
Annie NIFOSI au 04 70 48 78 90